



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 3 MARS 2026  
CONDITIONS DE RÉUSSITE EN 1ER CYCLE  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN  
PAYS DE LA LOIRE

N°307

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



Pour cette étude, le CESER s'est appuyé notamment sur l'audition d'étudiant.e.s syndiqué.e.s à la CGT, et sur des personnels CGT de l'université de Nantes.

Cette étude met en avant les obstacles sociaux à la réussite des étudiants en 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur et émet des préconisations pour combattre leur précarisation.

**Même si elle n'a pas obtenu que le CESER appuie sa proposition d'une allocation d'autonomie pour les étudiant.e.s, la CGT a voté l'étude. Le MEDEF a voté contre, du fait de critiques figurant dans l'étude contre les établissements privés lucratifs.**

**La CGT a fait une intervention commune avec la FSU, l'UNEF et Solidaires.**

### [L'ÉTUDE DU CESER \(voir ici\)](#)

Le CESER des Pays de la Loire s'attache à analyser les conditions de réussite en 1er cycle d'enseignement supérieur en Pays de la Loire, à identifier des leviers et à émettre des préconisations d'améliorations ou de nouveaux dispositifs dans le domaine de l'orientation, des conditions de vie et de l'insertion professionnelle (ou poursuite d'études en 2e cycle). Il s'interroge globalement sur la question : quel modèle d'enseignement supérieur veut-on, et pour quelles missions ?

Pour cela, il suit la chronologie du parcours étudiant :

- Partie 1 : accéder à l'enseignement supérieur
- Partie 2 : quelles conditions, autres qu'académiques, à la réussite ?
- Partie 3 : accompagner la réussite, le rôle des établissements et des territoires
- Partie 4 : et après ? insertion et poursuite d'études

Dans chacune de ces parties, deux ´ fils rouges ´ explorent plus spécifiquement deux aspects : l'approche territoriale et le prisme de l'égalité femmes-hommes.

**CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE AU NOM DE LA CGT, DE LA FSU, DE L'UNEF ET DE SOLIDAIRES**

Parce qu'il n'y a pas de véritable liberté sans possibilité de s'instruire, **nos organisations revendiquent un droit à l'éducation garanti par l'État**, pour toutes et tous, entendu comme accès au savoir et à la connaissance et affirmé par le préambule de la constitution de 1946.

Ce droit à l'éducation et ce modèle d'enseignement public sont aujourd'hui remis en question et donc à défendre.

**Pour le supérieur, ce droit passe par la garantie de l'égalité d'accès en 1<sup>er</sup> lieu à un service public d'orientation de qualité et de proximité afin que chaque jeune puisse bénéficier de l'orientation de son choix dans la poursuite de ses études et en 2<sup>nd</sup> lieu à un service public d'enseignement supérieur et de recherche garantissant à tous les étudiant-es, quel que soit leur milieu social et leurs origines, les moyens d'étudier.** Il doit faire le lien entre la recherche qui crée le savoir et la formation qui permet l'acquisition et la diffusion de ce savoir.

Nos organisations partagent la vision du Ceser sur la **réussite étudiante qui consiste à créer les conditions permettant aux étudiant-es d'assumer pleinement leur autonomie d'adultes libres et responsables, de s'insérer dans la vie sociale, de se réaliser pleinement et de participer à la vie démocratique.**

Pour ce faire, le service public de l'enseignement supérieur doit avoir les **moyens tant humains que financiers** pour assurer l'ensemble de ces missions de service public à savoir la formation et la réussite des étudiant-es, la recherche et sa diffusion, l'orientation et la promotion sociale, la diffusion de la culture humaniste et enfin la coopération européenne et internationale. Il doit retrouver son sens de service public national avec toutes ses valeurs, notamment celles de gratuité, d'égalité d'accès et de droits, et de laïcité (comprise comme la neutralité du service public qui n'exclut pas la liberté d'expression).

Nous partageons les constats posés par l'étude tant sur la situation des établissements d'enseignement publics que sur la **précarisation** d'une partie des étudiants, ainsi que sur les inégalités d'accès aux études supérieures en lien avec le déterminisme social et les inégalités territoriales.

Comme le Ceser, nous alertons sur la **place grandissante de l'enseignement supérieur privé notamment lucratif** ainsi que sur les dérives qui y sont dénoncées et l'absence de contrôle.

Nos organisations rejoignent le Ceser sur une partie des préconisations notamment sur le **besoin de financer prioritairement les établissements publics** et d'augmenter leurs moyens pour garantir une offre de formation

publique et un accompagnement des étudiants tout au long du parcours.

Ces moyens passent notamment par **l'augmentation de la capacité d'accueil des universités**, par une amélioration du taux d'encadrement, par la création de postes sous statut pour l'ensemble des personnels, par l'augmentation des crédits destinés au fonctionnement des universités et à l'amélioration de leur patrimoine immobilier et par le développement du financement de la recherche notamment de la recherche fondamentale et en Sciences Humaine et Sociale. Nous rejoignons également les préconisations visant à améliorer les conditions de vie des étudiants via le soutien à l'activité des CROUS pour favoriser l'accès à un logement décent et abordable, à une alimentation en quantité et en qualité suffisante, aux soins, aux droits ou encore à l'égalité de genres.

Nous regrettons néanmoins **l'absence de préconisation concernant la situation financière des étudiants**. Une de nos propositions est la création d'une allocation d'autonomie modulable et rattachée à la personne bénéficiaire permettant à chacun quelle que soit sa situation, de poursuivre, dans des conditions dignes ses études. Elle répond au besoin de promotion sociale dans les études supérieures. A défaut, l'étude aurait pu préconiser d'expérimenter une allocation pour les étudiants les plus précaires ou tout au moins de revaloriser les bourses et d'en réformer les critères.

Malgré ce manque, la CGT, la FSU, l'UNEF et Solidaires voteront l'avis et remercient le rapporteur et la chargée de mission pour la qualité de leur écoute et de leur travail.

**VOTES : l'avis a été adopté par 79 voix pour, 9 contre et 7 abstention.**

Courriel : [comite-regional@cgt-paysdelaloire.org](mailto:comite-regional@cgt-paysdelaloire.org) / tel 02.41.20.03.21